

Autorisation de voyage électronique (AVE)

Guide d'aide pour les demandes

Ce guide en trois parties vous aidera à remplir correctement votre formulaire de demande d'autorisation de voyage électronique (AVE).

- <u>Partie 1</u>: pour les parents/tuteurs ou représentants qui présentent une demande au nom d'une autre personne.
- <u>Partie 2</u>: **pour tous les demandeurs.** Ce que vous devez savoir pour remplir le formulaire correctement. Comprend des instructions pour les résidents permanents légitimes des États-Unis.
- <u>Partie 3</u>: Ce qui se passe après que vous avez présenté votre demande.

Vérifiez votre demande avant de l'envoyer. Assurez-vous qu'elle est dûment remplie et que les renseignements sont exacts. Si vous indiquez des renseignements incorrects, vous pourriez ne pas recevoir à temps votre AVE; vous pourriez aussi vous voir refuser l'AVE ou



PARTIE 1: Données personnelles du parent/tuteur ou du représentant

Si vous n'êtes pas un parent/tuteur ou un représentant qui présente une demande d'AVE pour une autre personne, allez à la <u>partie 2</u> du présent guide pour déterminer comment remplir le formulaire pour vous.

La première question demande si vous êtes un parent/tuteur ou un représentant qui présente la demande d'AVE au nom d'une autre personne.

Un représentant est une personne qui a obtenu l'autorisation d'une personne souhaitant voyager ou immigrer au Canada d'agir en son nom auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le représentant peut être rémunéré ou non et comprend les parents ou tuteurs présentant la demande au nom d'un enfant. Les parents ou tuteurs présentant une demande au nom de leur enfant doivent répondre à ces questions.

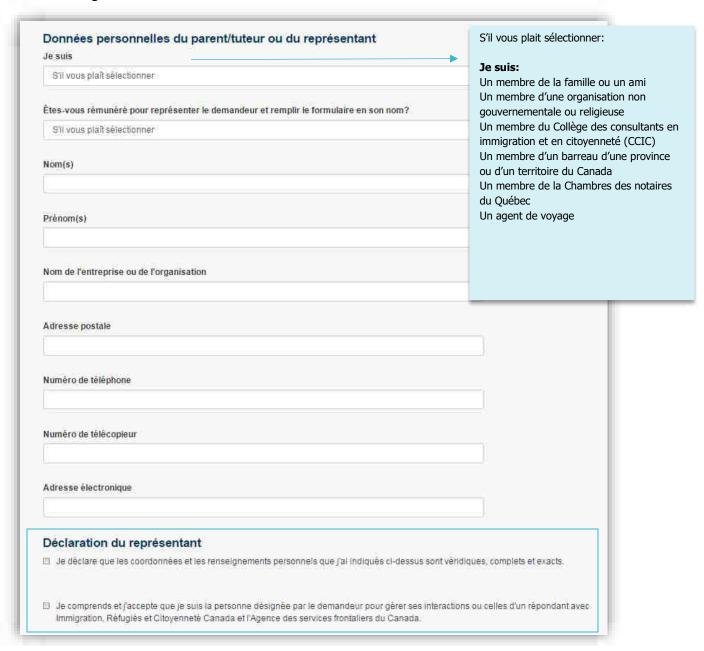
Lorsqu'une personne désigne un représentant, elle peut aussi autoriser IRCC à communiquer de l'information sur son dossier à cette personne. Le droit de l'immigration du Canada vise les représentants et définit les modalités de leurs services.

Dans les champs ci-après, sélectionnez OUI ou NON.



PARTIE 1 (A): Données personnelles du parent/tuteur ou du représentant

Vous avez indiqué que vous souhaitez présenter une demande au nom d'une personne. Veuillez entrer les renseignements vous concernant dans cette section.



Une fois vos renseignements entrés, sélectionnez SUIVANT. Vous serez dirigé vers la partie du formulaire où vous devrez fournir les renseignements concernant la personne pour laquelle vous présentez la demande.

PARTIE 2: Comment remplir la demande d'autorisation de voyage électronique (AVE)

Si vous présentez une demande pour vous, vous devez répondre NON à la première question.

Si vous êtes un parent/tuteur ou un représentant qui présente une demande d'AVE pour une autre personne, vous devrez répondre OUI. Veuillez aussi vous reporter à la **partie 1** du présent guide.



Lorsque vous cliquez sur SUIVANT, la section du formulaire où vous devez fournir des précisions à propos du demandeur (vous-même ou la personne pour laquelle vous présentez la demande) s'affichera.

Quel document de voyage avez-vous l'intention d'utiliser pour venir au Canada?

lemplissez le formulaire de demande	
érifiez la demande avant de l'envoyer. Assurez-vous qu'elle est dûmen	t remplie et que les renseignements sont exacts.
i les renseignements ne sont pas inscrits correctement, le demandeur p ncore il pourrait se voir interdire l'embarquement à bord de son vol.	pourrait ne pas recevoir son AVE à temps ou voir sa demande d'AVE refusée, o
	ous aider à mieux comprendre le formulaire, les descriptions de chaque champ chinois simplifié, chinois traditionnel, coréen, espagnol, français, italien,
uel document de voyage avez-vous l'intention d'utiliser pour veni	r au Canada? 🛮
Passeport - ordinaire/régulier	

Sélectionnez le document de voyage que vous utiliserez pour voyager au Canada parmi les options qui suivent.



Passeport – ordinaire/régulier

Un passeport délivré aux citoyens pour des voyages occasionnels, notamment pour les vacances et les voyages d'affaires.

Passeport – diplomatique

Un passeport délivré aux citoyens qui sont des hauts fonctionnaires, des diplomates ou des représentants ou des délégués d'un gouvernement.

Passeport – officiel

Un passeport normalement délivré aux citoyens, comme des représentants gouvernementaux nondiplomates, qui voyagent dans le cadre d'activités gouvernementales officielles.

À utiliser si la couverture avant de votre passeport porte la mention « officiel ».

Passeport - service

Un passeport normalement délivré aux citoyens, comme des représentants gouvernementaux nondiplomates, qui voyagent dans le cadre d'activités gouvernementales officielles.

À utiliser si la couverture avant de votre passeport porte la mention « service ».

Document de voyage d'urgence/provisoire

Un document de voyage ou un passeport délivré aux citoyens en cas d'urgence, quand la délivrance d'un passeport provisoire n'est pas possible. Ces documents ne sont souvent valides que pour une courte période de temps.

Titre de voyage pour réfugié

Un document de voyage délivré aux non-citoyens ayant le statut de personne protégée, y compris les réfugiés au sens de la Convention et les personnes à protéger. Passeport pour étranger/document de voyage délivré aux non-citoyens

Passeport pour étranger/document de voyage délivré aux non-citoyens

Un passeport ou un document de voyage délivré aux non-citoyens qui résident de façon permanente ou temporaire dans le pays ayant délivré le document, mais qui n'y sont pas citoyens.

Permis pour rentrer aux États Unis (I-327)

Un document de voyage délivré par les services de citoyenneté et d'immigration des États Unis aux résidents permanents en règle des États Unis leur permettant de voyager à l'étranger et de rentrer aux États Unis sans devoir obtenir un visa de retour pour résident permanent.

Titre de voyage pour réfugiés des États Unis (I-571)

Un document de voyage délivré par les services de citoyenneté et d'immigration des États Unis aux non citoyens ayant obtenu le statut de réfugiés ou qui se sont vu conférer l'asile.

Quel pays a délivré votre passport?

Sélectionnez le code du pays qui correspond à celui qui se trouve sur votre passeport. Vous trouverez les trois lettres de ce code sur <u>la page de renseignements de votre passeport</u> - voir le champ « Code de pays », « Pays de délivrance » ou « Autorité »



IMPORTANT:

Si vous êtes un ressortissant d'un pays où le visa est obligatoire, vous n'êtes pas admissible à une AVE.

Vos réponses indiquent que vous ne pouvez pas présenter de demande d'AVE. Il se pourrait que vous ayez besoin d'un visa ou d'un autre type de document de voyage pour venir au Canada.

Renseignements importants à l'intention des titulaires d'un passeport israélien, taïwanais ou roumain:

Pour les ressortissants d'Israël seulement.

Les demandeurs qui sont titulaires d'un passeport de ressortissant israélien sont admissibles à présenter une demande d'AVE. Avant de poursuivre vos démarches liées à votre demande d'AVE, veuillez répondre aux autres questions qui suivent pour déterminer votre admissibilité.



Pour les voyageurs taïwanais seulement.

Les demandeurs qui sont titulaires d'un passeport délivré par le ministère des Affaires étrangères de Taïwan sont admissibles à présenter une demande d'AVE. Avant de poursuivre vos démarches liées à votre demande d'AVE, veuillez répondre aux autres questions qui suivent pour déterminer votre admissibilité. Si vous voyagez avec un passeport délivré par le ministère des Affaires étrangères de Taïwan, inscrivez votre numéro d'identité personnel taïwanais tel qu'il figure dans votre passeport.



Pour les voyageurs roumains seulement

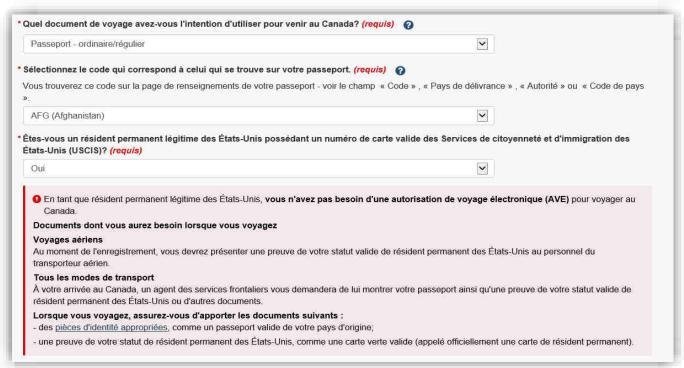
Les demandeurs qui sont titulaires d'un passeport électronique roumain peuvent présenter une demande d'AVE. Les citoyens de la Roumanie qui détiennent un passeport non électronique, comme un passeport temporaire, ont besoin d'un visa de résident temporaire (VRT) pour prendre un vol à destination du Canada ou pour y faire escale. Avant de présenter votre demande d'AVE, veuillez répondre aux questions additionnelles suivantes afin de déterminer votre admissibilité.



PARTIE 2 (A) Questions for les résidents permanents légitimes des États-Unis

La section qui suit doit être remplie par les résidents permanents légitimes des États-Unis **seulement**. Les résidents permanents légitimes des États-Unis qui ont un statut valide aux États-Unis sont dispensés de l'obligation d'obtenir une AVE.

Si vous n'êtes pas un résident permanent légitime des États-Unis, continuez à la page suivante pour poursuivre les démarches liées à votre demande d'AVE.



PARTIE 2 (B): Renseignements du passeport du demandeur

Faites preuve de vigilance lorsque vous entrez les renseignements de votre passeport.

Si vous entrez le mauvais numéro de passeport, il se pourrait qu'on vous interdise de monter à bord de votre vol vers le Canada.

- Vous pourriez vous rendre compte seulement à l'aéroport que vous avez fait une erreur.
- Vous devrez présenter une nouvelle demande d'AVE.
- Selon votre situation, il se pourrait que vous ne réussissiez pas à obtenir une AVE à la dernière minute.

Astuces pour inscrire correctement votre numéro de passeport :

- Inscrivez le numéro de passeport indiqué au haut de la page de renseignements du passeport (la page avec votre photo).
 - N'inscrivez pas le numéro qui est sur la première page de votre passeport, ou le numéro au bas de la page avec votre photo.
- La plupart des numéros de passeport sont composés de 9 caractères. Si le numéro que vous voulez entrer est beaucoup plus court ou beaucoup plus long que cela, vérifiez que vous utilisez le bon numéro.
- Les numéros de passeport sont composés de lettres et de chiffres. Faites très attention de ne pas faire d'erreur entre la lettre O et le chiffre 0, ou la lettre I et le chiffre 1.
- Inscrivez seulement des lettres et des chiffres, pas de caractères spéciaux (comme un trait d'union) ou d'espaces.

Pour les détenteurs de passeport français











Nom(s) de famille et prénom(s) : ses éléments sont également connus respectivement comme « patronyme » et « nom de baptême ».

Inscrivez TOUS les noms de famille et prénoms, tels qu'ils figurent dans votre passeport.

Modification à votre nom

Si votre passeport comprend une modification à votre nom dans la section réservée aux observations, veuillez inscrire votre nom tel qu'il figure dans cette section de votre passeport.

Apostrophes

Si votre nom contient une apostrophe, veuillez l'inclure dans le formulaire de demande (p. ex. *D'Orsay, O'Neil*).

Si vous vous servez de la zone de lecture automatique de votre passeport (la section de votre passeport située sous votre photo et vos renseignements personnels, parfois appelée « code à barres ») pour inscrire votre nom sur votre formulaire de demande et que l'apostrophe n'y apparaît pas, veuillez tout de même inscrire l'apostrophe sur votre formulaire de demande.

Ordre des noms

Si l'ordre de vos noms sur votre passeport est nébuleux, vous pouvez consulter la zone de lecture automatique (la section de votre passeport située sous votre photo et vos renseignements personnels, parfois appelée « code à barres »). Sur la première ligne de cette partie de votre passeport, vous verrez fort probablement, dans l'ordre, une lettre, un chevron (<), l'abréviation de votre nationalité, votre nom de famille, deux chevrons (<<), et vos prénoms.

Sur le formulaire de demande, inscrivez votre nom de famille tel qu'il paraît dans cette section de votre passeport. Le ou les noms inscrits après le double chevron (<<) après votre nom de famille sont vos prénoms.

Si votre nom est tronqué (raccourci ou coupé) dans cette partie inférieure de votre passeport, mais qu'il est complet dans sa partie supérieure, veuillez inscrire votre nom tel qu'il paraît dans la partie du haut. Dans ce cas-là, veuillez tout de même vous fier à la partie du bas pour déterminer l'ordre de vos noms.

P<GBRMARTIN<<SARAH<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<>xE00050987GBR8501019F2301147<<<<<<<<

Liens de filiation

Si votre passeport contient les termes « fils de », « fille de », « son of », « daughter of », « bin » ou « bint » et le nom de votre père dans les parties supérieure ou inférieure de la page, **veuillez ne pas inscrire ces éléments dans le champ réservé à votre nom au moment de remplir** le formulaire de demande.

Par exemple, s'il est écrit « Ahmad bin Husain bin Muhammad » sur votre passeport, veuillez inscrire « Husain » comme nom de famille et « Ahmad » comme prénom.

Si votre passeport mentionne un lien de filiation au moyen des termes « ibn », « ben » ou « ould wuld » et le nom de votre père dans les parties supérieure ou inférieure de la page, veuillez ne pas inscrire ces éléments dans le champ réservé à votre nom au moment de remplir le formulaire de demande.

Par exemple, s'il est écrit « *Husain Ould Ahmad Ould Muhammad* » sur votre passeport, veuillez inscrire « Husain » comme nom de famille et « *Ahmad* » comme prénom.

Traits d'union

Si votre nom contient un trait d'union, inscrivez-le sur le formulaire de demande (p. ex Marie-Anne, Tremblay-Blanchard).

Passeports contenant un seul champ réservé au nom

S'il y a une seule ligne pour le nom sur le passeport, inscrivez le nom en entier dans ce champ de réponse.

Utilisation du nom de la mère, du père ou d'un ancêtre

Si le nom figurant dans votre passeport contient le nom de votre mère, père, grand-père ou autre ancêtre masculin dans la zone de lecture automatique de votre passeport (la section de votre passeport située sous votre photo et vos renseignements biographiques, parfois appelée « code à barres »), veuillez inscrire sur votre formulaire de demande votre nom tel qu'il est orthographié.

Relations maritales

Si votre passeport contient les termes « épouse de », « epse », « ep. », « spouse of », « wife of » ou « husband of » dans les parties supérieure ou inférieure de la page de renseignements personnels, **veuillez ne pas** inscrire ces éléments ni le nom qui les suit dans le champ réservé à votre nom au moment de remplir le formulaire de demande.

Par exemple, s'il est écrit « Smith EP. Paul Sajan » dans le champ réservé au nom de famille et « John William » dans le champ réservé au prénom, veuillez inscrire « Smith » comme nom de famille et « John William » comme prénom.

Titres, préfixes, diplômes et décorations

Si votre passeport comprend un titre, un préfixe, un suffixe, une qualification professionnelle ou universitaire, une décoration, une distinction, un prix ou un statut héréditaire, veuillez ne pas l'inscrire sur votre formulaire de demande, à moins qu'il ne figure dans la zone de lecture automatique de votre passeport (la section de votre passeport située sous votre photo et vos renseignements personnels, parfois appelée « code à barres »).

Translittération

Seule l'utilisation des caractères romains ou latins (soit Aa, Bb, Cc, etc.) et des accents français (p. ex. é, è, ê, e, et ü) est permise au moment de remplir votre formulaire de demande d'AVE.

La translittération aux fins du passeport de votre nom en caractères romains ou latins incombe à votre pays de nationalité.

Si la translittération de votre nom a été effectuée sur votre passeport, veuillez l'inscrire sur votre formulaire de demande.

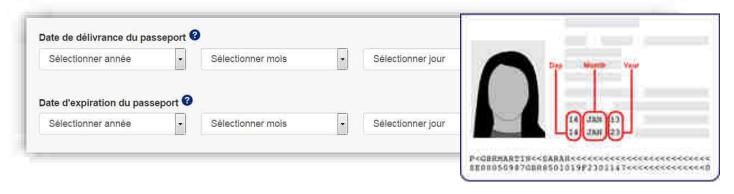
Fournissez votre date de naissance, votre sexe, votre pays ou territoire, ainsi que votre ville de naissance.

Si vous ne connaissez pas votre date de naissance, donnez le plus de renseignements possibles. Sélectionnez votre date de naissance, telle qu'elle apparaît sur votre passeport.

À partir du menu déroulant, sélectionnez le nom du pays qui paraît à la ligne « Lieu de naissance » de votre passeport. Inscrivez le nom de la ville ou du village qui paraît à la ligne « Lieu de naissance » de votre passeport. Si aucune ville ni aucun village n'y est indiqué sur votre passeport, inscrivez le nom de la ville ou du village dans lequel vous êtes né.



Sélectionnez la date de délivrance et la date d'expiration de votre passeport.



PARTIE 2 (C): Renseignements personnels du demandeur

Dans cette section du formulaire, vous devrez fournir des données personnelles comme vos autres nationalités, votre situation de famille et si vous avez déjà présenté une demande pour entrer ou rester au Canada.



Identificateur unique de client (IUC)

Si vous avez déjà présenté une demande officielle de séjour au Canada (p. ex. permis d'études et permis de travail), Citoyenneté et Immigration Canada vous aura déjà assigné un numéro d'IUC.

Ce numéro figure dans les lettres envoyées par Citoyenneté et Immigration Canada ou sur le document d'immigration qui vous a été délivré (p. ex. permis d'études, permis de travail ou visa de visiteur).

Si vous ne connaissez pas votre numéro d'IUC:

- entrez « S.O. » dans le champ, ou
- inscrivez le numéro de votre document d'immigration (p. ex. permis d'études, permis de travail ou visa de visiteur).

Je suis:

Marié

Il s'agit d'une personne qui s'est unie légalement à une autre personne aux termes d'une cérémonie. Le mariage doit être reconnu aux yeux de la loi du pays où il a été célébré et aux yeux du droit canadien.

Séparé légalement

Il s'agit d'une personne mariée qui n'habite plus avec son conjoint et ne souhaite pas vivre de nouveau avec lui. Elle peut être en instance de divorce ou n'avoir pas encore décidé de divorcer.

Divorcé

Il s'agit d'une personne dont le divorce a été prononcé par la cour et dont le mariage a pris fin. Les personnes concernées ne sont donc plus mariées.

Mariage annulé

Il s'agit d'une déclaration attestant l'invalidité d'un mariage.

Veuf(ve)

Il s'agit votre conjoint(e) est décédé(e) et vous ne vous êtes pas remarié(e) et ne vivez pas en union de fait.

Conjoint de fait

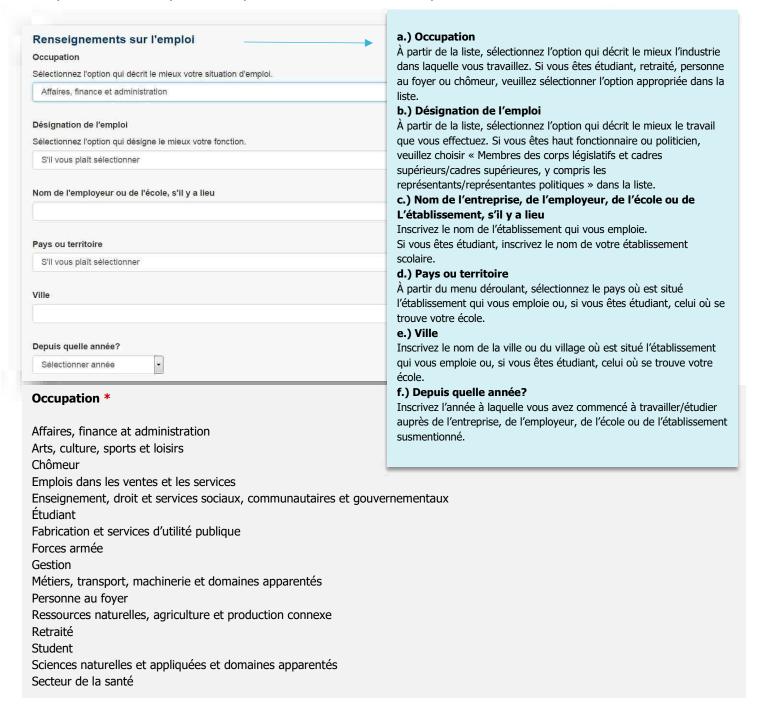
Il s'agit d'une personne qui habite avec une autre personne dans le cadre d'une relation conjugale depuis au moins un an. Ce terme renvoie aux relations hétérosexuelles et homosexuelles.

Célibataire/jamais marié

Il s'agit d'une personne qui n'a jamais été mariée et qui ne vit pas en union de fait.

PARTIE 2 (D): Renseignements sur l'emploi

Dans cette section du formulaire, vous devrez indiquer votre profession et des détails connexes. Utilisez la liste traduite d'options fournie ci-dessous pour sélectionner votre profession. Si aucune option n'est identique à votre profession, sélectionnez une profession semblable.



PARTIE 2 (E): Coordonnées

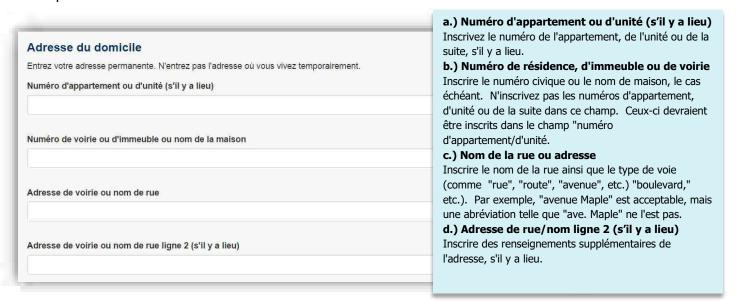
Dans cette section du formulaire, vous devrez entrer vos coordonnées. Assurez-vous que votre adresse de courriel est valide. Nous l'utiliserons pour communiquer avec vous au sujet de votre demande.

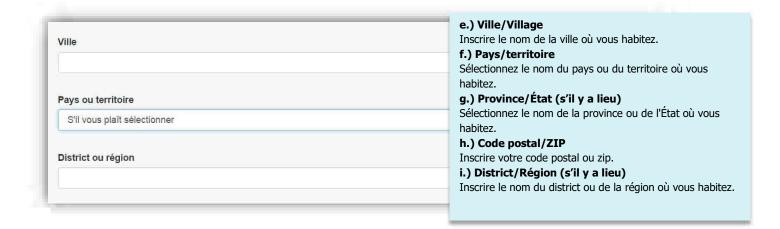
Les parents présentant une demande pour des mineurs peuvent entrer leur propre adresse de courriel s'ils le souhaitent.



PARTIE 2 (F): Adresse du domicile

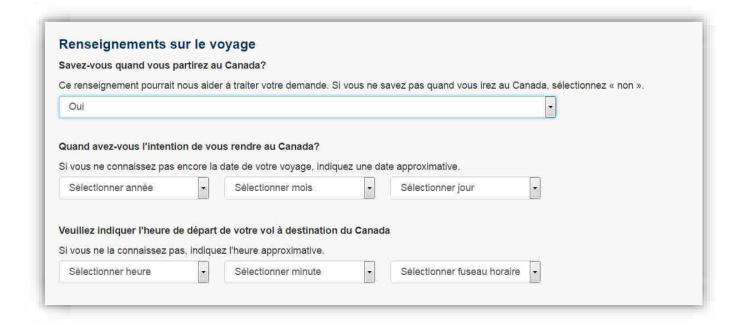
Dans cette section du formulaire, vous devrez entrer des renseignements sur votre résidence. Entrez votre adresse permanente. N'entrez pas l'adresse où vous vivez temporairement. N'inscrivez pas une case postale – votre demande sera refusée.





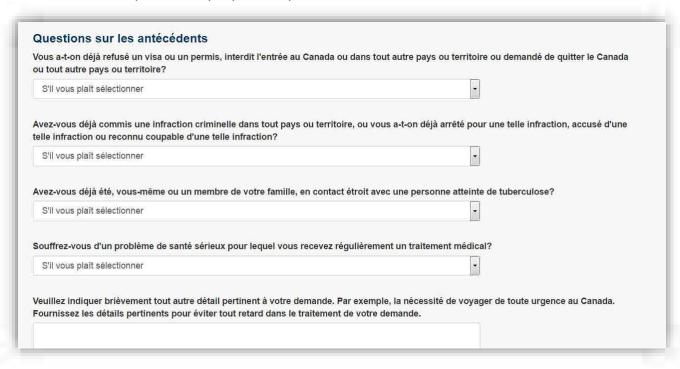
PARTIE 2 (G): Renseignements sur le voyage

Si vous connaissez la date où vous voyagerez, répondez OUI à la question « Savez-vous à quel moment vous voyagerez au Canada? ». Entrez l'année, le mois et le jour où vous avez l'intention de voyager. Si vous avez confirmé les détails de votre vol, veuillez aussi indiquer l'heure de départ. Si vous ne savez pas à quel moment vous voyagerez au Canada, veuillez sélectionner NON.



PARTIE 2 (H): Questions sur les antécédents

Dans cette section du formulaire, vous devrez entrer des données concernant votre historique de voyage et d'immigration. Si vous répondez OUI à l'une ou l'autre des questions ci-après, veuillez fournir autant de précisions que possible pour faciliter le traitement.



Question 1 : Vous a-t-on déjà refusé un visa ou un permis, ou encore l'entrée au Canada ou dans un autre pays/territoire, ou avez-vous déjà reçu l'ordre de quitter le Canada ou tout autre pays/territoire?

Sélectionnez « oui » si on vous a déjà refusé un visa ou un permis, ou encore l'entrée au Canada ou dans un autre pays, ou si vous avez déjà reçu l'ordre de quitter le Canada ou tout autre pays/territoire. Si vous avez sélectionné « oui », pour chaque refus, veuillez indiquer le pays qui vous a refusé un visa ou permis, ou encore l'entrée, de même que les raisons qui vous ont été fournies.

Question 2 : Avez-vous déjà commis une infraction criminelle dans tout pays ou territoire, ou vous a-t-on déjà arrêté pour une telle infraction, accusé d'une telle infraction ou reconnu coupable d'une telle infraction?

Sélectionnez « oui » si vous avez déjà commis une infraction criminelle ou été arrêté, accusé ou déclaré coupable pour une telle infraction dans quelque pays que ce soit. Si vous avez sélectionné « oui », pour chaque arrestation, accusation ou déclaration de culpabilité, veuillez indiquer l'endroit (ville, pays), la date (mois et année), la nature de l'infraction et la peine infligée.

Question 3 : Au cours des deux dernières années, avez-vous reçu un diagnostic de tuberculose ou avez-vous été en contact étroit avec une personne atteinte de tuberculose?

Sélectionnez « oui » si vous avez reçu un diagnostic de tuberculose ou avez été en contact étroit avec une personne atteinte de tuberculose au cours des deux dernières années. Si vous sélectionnez « oui », une question supplémentaire s'affichera.

Question 3a) : Votre contact avec une personne atteinte de tuberculose découle-t-il du fait que vous êtes un travailleur de la santé?

Sélectionnez « oui » si votre contact avec une personne atteinte de tuberculose découle du fait que vous êtes un travailleur de la santé. Si vous avez sélectionné « oui », une nouvelle question s'affichera.

Question 3b): Avez-vous déjà reçu un diagnostic de tuberculose?

Sélectionnez « oui » si vous avez déjà reçu un diagnostic de tuberculose.

Question 4 : Souffrez-vous de l'un des problèmes de santé suivants?

Si vous souffrez de l'un des problèmes de santé suivants – syphilis non traitée, toxicomanie ou alcoolisme non traité, ou problème de santé mentale non traité – veuillez le sélectionner dans le menu déroulant. Veuillez sélectionner « aucune de ces réponses » si vous ne souffrez d'aucun de ces problèmes de santé.

PART 2 (I): Consentement et déclaration

Dans la boîte « Signature du demandeur » ci-après, fournissez votre signature électronique en tapant votre nom au complet. Si vous présentez une demande pour une autre personne, entrez le nom de cette personne dans l'espace prévu à cet effet.

Consentement et déclaration

Les renseignements que vous fournissez à IRCC sont recueillis en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) afin de déterminer l'admissibilité au Canada. Ces renseignements peuvent être transmis à d'autres institutions fédérales, y compris mais sans s'y restreindre, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le ministère des Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada (MAECDC), Emploi et Développement social Canada (EDSC), l'Agence du revenu du Canada (ARC), à des gouvernements provinciaux et territoriaux et à des gouvernements étrangers, conformément au paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent être communiqués à des gouvernements étrangers, des organismes d'exécution de la loi et des autorités habilitées à retenir aux fins de l'administration et de l'application de la législation sur l'immigration, à condition que cela ne risque pas de mettre en danger le demandeur et sa famille. Ils peuvent aussi être systématiquement validés par d'autres institutions gouvernementales afin de valider le statut et l'Identité aux fins d'administration de leurs programmes.

Si vous fournissez vos données biométriques dans le cadre de votre demande, les empreintes digitales recuelllles seront stockées et transmises à la GRC. Ces données peuvent également être communiquées à d'autres organismes d'exécution de la loi conformément au paragraphe 13.11(1) du Réglement sur l'immigration et la protection des réfuglés. Les renseignements pourraient être utilisés pour l'établissement ou la vérification de l'identité d'une personne dans le but de prévenir, enquêter ou intenter des poursuites pour une infraction décrite dans toute loi du Canada ou d'une

Les renseignements pourraient également être utilisés pour l'établissement ou la vérification de l'identité d'une personne dont il est impossible d'établir ou de vérifier raisonnablement d'une autre manière l'identité à cause d'un trouble physique ou mental. Le Canada pourrait également partager de l'information sur l'immigration lié aux données biométriques avec des gouvernements étrangers avec lesquels le Canada a une entente ou un accord

Selon le type de demande présentée, les renseignements fournis seront conservés dans un ou plusieurs fichiers de renseignements personnels (FRP) conformément à l'article 10(1) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toute personne a également le droit à la protection de ses renseignements personnels conservés dans chaque FRP correspondant, et a le droit d'y accèder, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Pour en savoir plus sur les FRP ayant trait aux secteurs d'activité et services d'IRCC, et aux programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels du gouvernement du Canada, consultez le site Web Infosource ou communiquez avec le Télécentre d'IRCC. Infosource est également à votre disposition dans les bibliothèques publiques partout au Canada.

Déclaration du demandeur

J'ai lu et compris la déclaration ci-haut.

Je déclare que les renseignements que l'ai foumis dans cette demande sont véridiques, complets et exacts.

Je sais qu'une fausse déclaration constitue une infraction à l'article 127 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et peut conduire à une

Interdiction de territoire au Canada ou à un renvoi du Canada.	
Je reconnais qu'en écrivant mon nom et en cliquant sur Signer, je signe cette demande par vole électronique.	
□ J'accepte	

Signature du demandeur

Pour signer, saisissez votre nom, tel qu'il figure sur votre passeport.

Après avoir entré votre nom ou le nom de la personne pour laquelle vous présentez une demande, cliquez sur le bouton « Procéder au paiement ». On vous demandera ensuite d'acquitter les frais de 7 \$CAN.

PARTIE 3 : Ce qui se passe après que vous avez présenté votre demande

Après avoir acquitté les frais de votre demande, vous devriez recevoir un accusé de réception de la part d'IRCC dans un délai de quelques minutes. Dans la majorité des cas, les demandeurs recevront aussi un courriel confirmant l'approbation de leur AVE peu après l'envoi de leur demande.

Toutefois, le traitement de certaines demandes pourrait prendre plusieurs jours. Si c'est le cas pour votre demande, vous pouvez vous attendre à recevoir un accusé de réception ainsi qu'un autre courriel de la part d'IRCC peu de temps après, vous indiquant les prochaines étapes à suivre.

Accusé de réception de la part d'IRCC

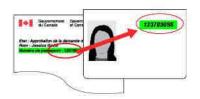


Si vous avez reçu un courriel de confirmation, vous pouvez utiliser l'<u>outil Vérifiez l'état de votre</u> <u>demande d'AVE</u> pour suivre le traitement de votre demande. Pour ce faire, vous aurez besoin de ce qui suit :

 le numéro de la demande, qui commence par la lettre « V », et qui se trouve dans la partie supérieure du courriel; o les détails du passeport que vous avez utilisé pour présenter votre demande d'AVE.

Une fois que votre demande aura été approuvée, vous recevrez le courriel qui suit :





Vérifier votre numéro de passeport

Vérifier que le numéro de passeport inclus dans le courriel d'approbation de l'AVE est exactement le même qui est inscrit sur votre passeport. Si ce n'est pas le même, vous devriez présenter une nouvelle demande.

Si vous entrez le mauvais numéro de passeport, il se pourrait qu'on vous interdise de monter à bord de votre vol vers le Canada.

- Vous pourriez vous rendre compte seulement à l'aéroport que vous avez fait une erreur.
- Vous devrez présenter une nouvelle demande d'AVE.
- Selon votre situation, il se pourrait que vous ne réussissiez pas à obtenir une AVE à la dernière minute.

QUELQUES CONSEILS

- Vous pouvez faire une demande et payer les frais afférents pour une seule personne à la fois. Par exemple, dans le cas d'une famille qui compte trois personnes, vous devrez remplir et soumettre trois formulaires.
- 2. Assurez-vous de surveiller le dossier de courriers indésirables de l'adresse électronique que vous avez fournie dans votre formulaire de demande d'AVE. Certains filtres antipourriel peuvent bloquer les courriels automatiques d'IRCC. Vérifiez le dossier régulièrement, car des courriels peuvent parfois être déplacés de votre boîte de réception vers le dossier de courrier indésirable.
- 3. Votre courriel de confirmation peut servir de référence, mais vous n'êtes pas tenu de l'imprimer pour voyager. Une AVE est associée électroniquement à votre passeport ou document de voyage et est valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport.
- 4. Si votre AVE a été approuvée, mais que vous avez entré des détails incorrects concernant votre passeport comme le mauvais numéro de passeport sur le formulaire de demande d'AVE, vous ne serez pas autorisé à monter à bord de l'avion. Pour éviter des retards de voyage éventuels, assurez-vous d'entrer correctement votre numéro de passeport.
- 5. Vous ne pouvez pas sauvegarder vos renseignements et vous disposez d'un temps limité pour remplir le formulaire. Consultez le document d'aide pour vous assurer d'avoir tout ce dont vous avez besoin pour remplir le formulaire.